

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°098/2020

OBJET : Travaux – SDEG – Renforcement du poste de Pont de peille.

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de novembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET**PROCURATIONS** : Bouabdallah LAFTAS à Robert NARDELLI / Vanessa BEAUJAUD à Romain BIANCHI / Jean Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO**ABSENT** : Gracienne DODAIN**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de sécuriser la distribution d'énergie électrique**Où** l'exposé de Monsieur le Maire,**il est décidé** au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la réalisation des travaux du réseau électrique, conformément au plan remis,
- Prend acte de la dépense évaluée à 7 900 € selon le devis établi le 2.10.2020
- Confie au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences
- Charge le Syndicat de solliciter la subvention du FACE et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement
- s'engage à inscrire au budget de la Commune les sommes destinées à couvrir la dépense au compte 6554
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la présente convention

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 23 Votants : 26 Absents : 1 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE À DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUSRobert NARDELLI
Maire de DRAP**Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 23/11/2020****Affichage en mairie le : 24/11/2020**